

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
 DÉPARTEMENT DU DOUBS  
 CANTON : BAVANS  
 COMMUNE : BAVANS (25550)  
 N° INSEE : 25048

Tampon Sous-préfecture

N° 46/2020

Nos réf. : SR/HT/DB/MCR

**EXTRAIT DU REGISTRE  
 DES DÉLIBÉRATIONS  
 DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 11/01/2021  
 Reçu en préfecture le 11/01/2021  
 Affiché le   
 ID : 025-212500482-20201125-2020DELIB46-DE

<b>DATE DE CONVOCATION :</b> 17/11/2020	L'an deux mil vingt le vingt-cinq novembre à vingt heures,
<b>DATE D'AFFICHAGE :</b> 25/11/2020	Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de : Madame Sophie RADREAU, Maire
<b>NOMBRE DE CONSEILLERS :</b>  <i>En exercice : 27          Présents : 21          Votants : 27          Ayant donné procuration : 6          Absent excusé : 0          Absent : 0          Exclu : 0</i>	<i>Étaient présents :</i> RADREAU Sophie, LOUYS Jean-Pierre, BUSSON Christine, MARTINO Jean-Luc, HERGAS Jasmine, LORDIER Patrick, EMONIN Ghislaine, CONTET Jean-Pierre, PETRUZZELLI Alicia, GATSCHINE Jean, VEDRINE Sandrine, ARNAUTOVIC Meho, MANGE Mylène, ROY Brigitte, POIVEY Jean-Pierre, ISSLER Agnès, REBOUH Mehdi, TRAVERSIER Agnès, DURY Bernard, ATAR Nathalie, FRANÇOIS Claudine.  <i>Étaient représentés :</i> URAS Michaël, LAFRANCE Christian, DEVAUX Cloé, WETZEL Brigitte, GRISEY David, BEDEZ Christian.
<b>OBJET :</b>  <i>Création et composition de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)</i>	<i>Procurations données :</i> URAS Michaël a donné procuration à RADREAU Sophie, LAFRANCE Christian a donné procuration à LOUYS Jean-Pierre, DEVAUX Cloé a donné procuration à MARTINO Jean-Luc, WETZEL Brigitte a donné procuration à LORDIER Patrick, GRISEY David a donné procuration à TRAVERSIER Agnès, BEDEZ Christian a donné procuration à DURY Bernard.
<b>RÉSULTAT DU VOTE :</b>  - <i>Pour : 27</i> - <i>Contre : 0</i> - <i>Abstention : 0</i>	Jasmine HERGAS est nommée secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et ses articles L.1414-2, L.1414-4, L.1414-5, D.1411-3, D.1411-4, D.1411-5, L.2121-21 et L.2121-22,

Vu le Code de la Commande Publique (CCP) et notamment son article R.2122-1,

Vu le Règlement Intérieur du Conseil Municipal,

Si la commune de Bavans vient à passer un marché public selon une procédure formalisée (procédure à mettre en œuvre en cas de montant hors taxe estimatif du marché concerné supérieur ou égal aux seuils européens déterminés dans le Code de la Commande Public), la sélection du candidat doit obligatoirement être réalisée par une Commission d'Appel d'Offres (CAO) composée en plus du Maire, président de droit, de cinq membres titulaires et cinq membres suppléants élus au sein de l'assemblée délibérante au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

La commune peut constituer une CAO à caractère permanent ou une CAO spécifique pour un marché déterminé.

La CAO est saisie pour avis lorsqu'un projet d'avenant relatif à un marché public, lui-même soumis à la CAO, entraîne une augmentation du montant global du marché public supérieure à 5%.

La CAO pourra également être saisie pour avis dans le cas d'un marché passé selon une procédure adaptée (MAPA), mais la décision d'attribution ne lui revient pas.

En cas d'« urgence impérieuse », le marché public peut être attribué sans réunion préalable de la CAO.

Madame le Maire propose la création d'une CAO à caractère permanent, et invite le Conseil Municipal à l'élection de ses membres.

- La liste « Sophie RADREAU » présente :

Membres titulaires : Ghislaine EMONIN, Jean-Pierre CONTET, Jean-Luc MARTINO, Patrick LORDIER, Christine BUSSON

Membres suppléants : Brigitte ROY, Agnès ISSLER, Sandrine VEDRINE, Alicia PETRUZZELLI, Jean-Pierre LOUYS

- La liste « Agnès TRAVERSIER » présente :

Membres titulaires : Agnès TRAVERSIER, Christian BEDEZ, Nathalie ATAR

Membres suppléants : Bernard DURY, Claudine FRANÇOIS, David GRISEY

Il est ensuite procédé au vote ainsi qu'au dépouillement :

- Nombre de votants : 27

- Bulletins blancs ou nuls : 0

- Suffrages exprimés : 27

Ainsi répartis :

La liste « Sophie RADREAU » obtient 21 voix

La liste « Agnès TRAVERSIER » obtient 6 voix

Quotient électoral : nombre de suffrages exprimés divisé par le nombre de sièges à pourvoir soit  $27/5=5.4$

Nombre de sièges liste « Sophie RADREAU » :  $21/5.4 = 3.89$  soit 3 sièges

Nombre de sièges liste « Agnès TRAVERSIER » :  $6/5.4 = 1.11$  soit 1 siège

Attribution du dernier siège au plus fort reste :

Reste liste « Sophie RADREAU » :  $21-(5.4 \times 3) = 4.8$

Reste liste « Agnès TRAVERSIER » :  $6-(5.4 \times 1) = 0.6$

Le plus fort reste est celui de la liste « Sophie RADREAU », donc le dernier siège à pourvoir lui revient.

La liste « Sophie RADREAU » obtient 4 sièges de titulaires et 4 sièges de suppléants

et la liste « Agnès TRAVERSIER » obtient 1 siège de titulaire et 1 siège de suppléant.

Sont ainsi déclarés élus, pour faire partie, avec Madame le Maire, présidente de droit, de la Commission d'Appel d'Offres à caractère permanent :

Membres titulaires :

Ghislaine EMONIN, Jean-Pierre CONTET, Jean-Luc MARTINO, Patrick LORDIER, Agnès TRAVERSIER

Membres suppléants :

Brigitte ROY, Agnès ISSLER, Sandrine VEDRINE, Alicia PETRUZZELLI, Bernard DURY

Fait et délibéré à Bavans, le 25/11/2020

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme

Le Maire,  
Sophie RADREAU



Envoyé en préfecture le 11/01/2021
Reçu en préfecture le 11/01/2021
Affiché le 
ID : 025-212500482-20201125-2020DELIB46-DE